



**COMMUNE DE FELDKIRCH**  
**Département du Haut-Rhin**  
**Arrondissement de MULHOUSE**

**Nombre de conseillers élus : 15**  
**Conseillers en fonction : 15**  
**Conseillers présents : 12**  
**Quorum : 8**  
**Date de convocation : 16.06.2025**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 23 juin 2025**

Le conseil municipal de Feldkirch est assemblé en séance ordinaire, à 18 heures 30 à la Mairie, après convocation légale et en nombre valable sous la présidence de Mme BLUMSTEIN Nicole, maire.

Présents : MM. Mmes STRUB Francine, TOME Jean, ROMANN Jean-Marie, OLIVIER Perrine, adjoints.  
MM. Mmes ROST Claire, SONGY Thierry, GROSS Sabine, Pierre SALZE (jusqu'au point 4A),  
BAUDUIN Laetitia, BOOTZ Philippe, FRANZ Paul Laurent, conseillers municipaux.

Excusés / Procurations :

M. STIRMLINGER Francis a donné procuration à M. TOME Jean  
Mme Anne HERRISÉ a donné procuration à Mme ROST Claire  
M. FELLY Loïc a donné procuration à Mme OLIVIER Perrine  
M. Pierre SALZE a donné procuration à M. ROMANN Jean-Marie

Mme BAUDUIN Laetitia, conseillère municipale est désignée secrétaire de séance.

---

Ordre du jour :

1. Désignation secrétaire de séance
2. Approbation PV séance du 10.04.2025
3. Compte rendu des délégations au Maire – 2<sup>e</sup> trimestre 2025
4. Eglise – travaux de toiture : Présentation du dossier par le cabinet d'études – constatation insuffisance de ressources du conseil de fabrique - maîtrise d'ouvrage – choix du maître d'œuvre et plan de financement
5. Divers

---

**1- Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme BAUDUIN Laetitia, conseillère municipale, est désignée secrétaire de séance, elle sera assistée par Mme MANN Marie-Thérèse.

## **2 – Approbation Procès-Verbal séance du 10 avril 2025**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025 est transmis à la signature des membres présents.

## **3 - Compte-rendu des délégations au Maire pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2025**

Mme le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2023,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Remplacement des fenêtres et des volets à la mairie par CONTACT FERMETURES pour 36 291,66 € TTC et 26 912,05 € TTC.
- Aménagement parking Espace les Chênes par STARTER TP pour 6 990.00 € TTC
- Signature d'une convention autorisant le dépôt de terre sur le terriil Alex avec STARTER TP
- Commande ordinateurs portables et baie de brassage pour les écoles auprès d'ORIGIN INFO pour 5 148,00 € TTC
- Commande 2 ordinateurs fixes + 1 ordinateur portable pour la mairie auprès d'ORIGIN INFO pour 4 478,81 € TTC
- Commande routeur et système de sauvegarde pour la mairie auprès d'ORIGIN INFO pour 2 430,00 € TTC

## **4 - Eglise : Travaux de toiture**

En Introduction de ce point, Mme le Maire émet les observations suivantes :

Le point unique de ce Conseil Municipal concerne les travaux de toiture de l'église !

Il s'agit d'un sujet très important pour notre modeste commune... sujet évoqué régulièrement depuis de nombreuses années ; aujourd'hui il faut aller de l'avant en prenant une décision... et le bon sens nécessiterait la réalisation des travaux indispensables à cette toiture.

Il s'agit aussi d'un dossier difficile et complexe, compte tenu de la nécessité de mettre en place un maître d'œuvre, un marché, des financements et de mettre en lien plusieurs collaborateurs.

Le coût pour la Commune de ces travaux ne sera pas indolore dans le budget.

Au regard de l'investissement administratif, financier, et en volume de travail, je suis sensible à ce qu'il y ait une bonne collaboration, du respect, de la diligence entre les toutes les personnes associées.

Le dossier doit pouvoir avancer sans encombre pour que les financements et les délais d'exécution puissent être honorés.

## **A – Présentation - rapport suite aux travaux de sondage**

Des affaissements ayant été constatés sur la toiture de l'église, il avait été décidé de mener des études permettant d'en définir la cause.

Mme la Maire rappelle l'historique de ce dossier :

- Le cabinet SEDIME a été mandaté pour effectuer un diagnostic.

- Ce diagnostic a révélé la présence de deux champignons xylophages : Antrodia et Mérule à plusieurs endroits de la charpente. L'étanchéité des noues au niveau de la croisée du transept étant dégradée, cela a permis à l'eau de s'infiltrer dans la charpente et de ruisseler le long de la structure en bois.
- Par mesure de sécurité l'église a été fermée du 13 février au 8 avril 2025, période pendant laquelle des consolidations ont été réalisées sur la charpente.
- L'entreprise FENNEC a effectué des sondages afin de connaître l'étendue exacte des champignons, en même temps un pré-traitement a été appliqué sur les 2 zones concernées.

Suite à ces travaux, le cabinet SEDIME a fait part à la commune de l'ensemble des travaux à réaliser pour réparer la charpente abimée par l'humidité constante, les infiltrations dues au vieillissement de la couverture et de la zinguerie.

**Mme la Maire donne la parole au représentant du cabinet SEDIME pour présenter ce dossier aux membres du conseil municipal et du conseil de fabrique, associé à ces démarches et convié à cette présentation.**

Présentation :

*L'éradication de la mérule nécessite l'intervention d'un professionnel qualifié afin de traiter les parties atteintes de la charpente et des murs. Ces interventions impliquent la dépose partielle du plancher de l'église pour constater l'ampleur des dégradations et effectuer les traitements nécessaires. Il est également prévu de déposer une partie des moulures et des plâtres du plafond afin de traiter les murs jusqu'à une hauteur d'environ 2 mètres.*

*Durant ces travaux à l'intérieur de l'église, les zones de chantier seront strictement délimitées et protégées pour éviter la propagation des poussières et des spores. Le mobilier ainsi que les vitraux seront également protégés par des coffrages adaptés.*

*Les travaux sur la charpente consisteront à remplacer ou à réparer les éléments endommagés par les champignons : pannes sablières, noues, semelles, solives, etc. Une partie du plancher sera remplacée, une partie de la charpente sera traitée contre les insectes xylophages, les assemblages seront renforcés, et diverses réparations ponctuelles seront effectuées.*

*Un échafaudage sera installé autour de l'église afin de permettre l'accès à la toiture. La couverture (tuiles et liteaux) sera déposée puis entièrement refaite. Les éléments de zinguerie (noues, gouttières, descentes d'eaux pluviales) seront également remplacés à neuf.*

*Une fois le traitement terminé, l'intervention d'un plâtrier et d'un peintre seront nécessaires pour reconstituer les moulures et les plâtres précédemment déposés.*

Planning des travaux : début des travaux mi-octobre pour une durée de 4 mois hors intempéries.

M. SALZE : n'y a-t-il pas de risque si un gros orage se produisait cet été ?

Réponse du cabinet SEDIME : des travaux provisoires de consolidation ont été réalisés, la structure n'a pas été modifiée, le problème de la mérule est provisoirement stabilisé,

Le montant estimé des travaux est de 412 600 € HT. Il ne comprend pas le lot électricité, les études, le coordonnateur SPS....

Un appel à la concurrence devra être lancé.

Mme OLIVIER : les traitements réalisés représentent-ils un risque de toxicité pour l'environnement ?

Réponse du cabinet SEDIME : un bâchage sera mis en place à l'intérieur, il n'y pas de risque pour l'environnement extérieur, les produits utilisés sont agréés et respectent les normes en vigueur.

⇒ **Interruption de séance pour permettre les questions des membres du conseil de fabrique**

☞ Tel qu'annoncé à son arrivée, M. SALZE Pierre quitte la séance.

Mme la Maire reprend la séance et remercie le cabinet SEDIME pour sa présentation.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la présentation effectuée par le cabinet SEDIME et l'ampleur des travaux à réaliser.

### **B – Constatation de l'insuffisance des ressources du Conseil de Fabrique**

Lorsque les ressources de l'établissement public du culte (conseil de fabrique) sont insuffisantes pour faire face aux besoins d'entretien ou de fonctionnement du lieu de culte, la commune doit intervenir, conformément à l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La justification de l'insuffisance de ressources repose sur la production d'un budget prévisionnel détaillé par le conseil de fabrique.

Ces documents ont été demandés au président du conseil de fabrique, mais non réceptionnés à ce jour.

Mme la Maire a assisté à la réunion du conseil de fabrique du 24 mars 2025 lors de laquelle les comptes ont été présentés.

Au 31.12.2024, les comptes du conseil de fabrique comptaient 8 039,50 € en compte courant et 41 713,55 € en livret d'épargne.

Au vu de ces chiffres et du coût estimé de la réparation de la toiture, plus de 430 000 € HT, tel que présenté au point précédent, il en ressort que les comptes du conseil de fabrique ne permettent pas le financement de ces travaux.

Le conseil municipal, en attente d'éléments complémentaires de la part du conseil de fabrique (comptes 2024, prévisions 2025 et ultérieures), prend acte de la situation financière du conseil de fabrique et constate l'insuffisance de ressources.

### **C – Maitrise d'ouvrage par la commune et demandes de subvention**

L'insuffisance de ressources du conseil de fabrique ayant été constatée, Mme la Maire propose aux membres du conseil municipal de prendre en charge les frais de réparation de la toiture de l'église.

Ces travaux pourront bénéficier du FCTVA.

D'après les éléments transmis par le cabinet SEDIME, le montant des travaux s'élèverait à 430 000 € HT (répartis en plusieurs lots : Echafaudage, Electricité, Couverture, Charpente Bois, Traitement Mérule, Plâtre) auxquels il faudra rajouter environ 40 000 € de frais d'études, de SPS, de diagnostic amiante...

Des subventions pourront être sollicitées auprès de l'Etat (DETR), de la Région Grand Est, de la CEA et de la Fondation du Patrimoine.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de prendre en charge les travaux de réparation de la toiture de l'église pour un montant estimatif de 470 000 € HT et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage,
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à déposer les dossiers de subvention auprès de l'Etat (DETR), de la Région Grand Est, de la CEA et de la Fondation du Patrimoine,
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à déposer une demande d'accord à l'archevêché,
- d'autoriser Mme la Maire à lancer l'appel d'offres pour les marchés,
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### D – Choix du Maître d'œuvre

Afin de mener l'ensemble des travaux de réparation de la toiture de l'église le recours à un maître d'œuvre s'avère indispensable. Le Cabinet SEDIME a fait parvenir son offre en mairie.

Cette offre concerne les 5 lots : Echafaudage, Couverture, Charpente Bois, Traitement Mérule, Plâtre, pour les missions AVP, PRO-DCE, ACT, VISA, DET-OPC, AOR, pour un montant total de 35 400 € HT.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité de retenir l'offre du cabinet SEDIME et autorise Mme la Maire à signer le contrat d'études ainsi que tout document relatif à ce dossier.

#### E – Plan de financement

Le plan de financement suivant est proposé par Mme la Maire :

DÉPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%
		<b>Aides publiques :</b>		
<b>Travaux</b>	<b>430 000</b>	État - DETR	120 000	25.53 %
Etudes	35 400			
		<b>Collectivités territoriales :</b>		
Divers	4 600	- Région	80 000	17.02 %
		- Département : CEA	100 000	21.28 %
		- Autres : Fondation du Patrimoine	20 000	4.26 %
		<b>Sous-total Aides publiques</b>	<b>320 000</b>	<b>68.09 %</b>
		<b>Auto-financement :</b>		
		- Fonds propres	150 000	31.91 %
		- Emprunts		0.00 %
		<b>sous-total</b>	<b>150 000</b>	<b>31.91 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>470 000</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>470 000</b>	<b>100.00 %</b>

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

## 5- Divers

### • Informations et commissions

**Réunion publique** : elle aura lieu le 10 octobre à 19h à l'Espace les Chênes (présentation de la collecte des bio-déchets par les services de M2A)

Pour l'instant la collecte des déchets verts est maintenue.

**Ecoles** : augmentation des effectifs à la rentrée, 96 enfants sont prévus. Cela pose un problème d'accueil au périscolaire, toutes les demandes ne pourront être satisfaites.

L'école étant désormais obligatoire pour les enfants de la petite section, ils devront être présents tous les jours y compris les après-midis.

**Inauguration de la piste cyclable vers la gare Bollwiller** : Elle aura lieu le vendredi 4 juillet à 17h, rendez-vous devant le parvis de la gare de Bollwiller avec les vélos.

**Visite de l'Assemblée Nationale** : Mme la Maire a sollicité le député SCHELLENBERGER pour l'organisation d'une visite par les membres du conseil municipal et leurs familles. Il faudra lui soumettre 3-4 dates.

### ➤ Interventions des conseillers :

M. ROMANN : M2A organise un atelier permanent pour la transition écologique, au vu de l'enjeu important, il serait souhaitable que des membres du conseil municipal s'inscrivent.

M. TOME : Passiflora laissera les volets en place au premier étage au logement 53 en attendant qu'il fasse moins chaud, la remise en état pourra être réalisée en septembre.  
D'importantes fuites d'eau ont été constatées sur le réseau d'eau potable par le syndicat EBE, M2A en a déjà résorbé certaines et continue ses investigations pour retrouver les dernières.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 20.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Commune de FELDKIRCH de la séance du 23 juin 2025
---

Ordre du jour :

1. Désignation secrétaire de séance
2. Approbation PV séance du 10.04.2025
3. Compte rendu des délégations au Maire – 2<sup>e</sup> trimestre 2025
4. Eglise – travaux de toiture : Présentation du dossier par le cabinet d'études – constatation insuffisance de ressources du conseil de fabrique - maîtrise d'ouvrage – choix du maître d'œuvre et plan de financement
5. Divers

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Signature</b>
<b>Nicole BLUMSTEIN</b>	Maire	
<b>Laetitia BAUDUIN</b>	Secrétaire de Séance	